

Succursales dans les limites de la ville—Fin.

Bureau	Endroit
Suc. n° 98.....	988 Blvd St-Laurent
Suc. n° 101.....	39 Hector, Lge-Pointe
Suc. n° 103.....	1159 Papineau
Suc. n° 104.....	2217 St-Jacques
Suc. n° 105.....	597 Lasalle Ave.
Suc. n° 106.....	Ave du Parc et St-Viateur
Suc. n° 108.....	2501 St-Denis
Suc. n° 109.....	342 Forsythe
Suc. n° 112.....	1445 St-Denis

3. Aucun dossier.

OPIUM ET DROGUES NARCOTIQUES

L'hon. M. STEVENS demande :

1. A-t-on tenu une conférence internationale sur la question de l'opium et des drogues narcotiques? Dans l'affirmative, où, et à quelle date?

2. Le Gouvernement a-t-il en filière copie des transactions et décisions de cette conférence?

3. La conférence a-t-elle discuté la restriction et le contrôle de la production de l'opium?

4. Le gouvernement britannique, ou le gouvernement français, ou le gouvernement de l'Inde ont-ils pris des moyens de contrôler la production et l'exportation de l'opium?

5. Le Gouvernement canadien a-t-il fait des représentations aux gouvernements britannique, français et indien touchant le contrôle, la production et l'exportation de l'opium?

L'hon. M. BELAND (ministre du Rétablissement civil des soldats) :

1. Quatre conférences internationales relatives à l'opium ont eu lieu. La première, à Shanghai, Chine, janvier-février, 1909; la deuxième, à la Haye du 19 décembre 1911 au 23 janvier 1912; la troisième, du 1er juillet au 9 juillet 1913; la quatrième, du 15 juin au 25 juin 1914.

2. Oui.

3. Oui.

4. Oui.

5. Etant donné que les pays qui sont intéressés tout autant que le Canada faisaient partie de la convention internationale relative à l'opium, qui a eu lieu le 23 janvier 1912, et a été ratifiée le 10 octobre 1919), par laquelle ils s'engagent à restreindre et à contrôler la fabrication et le commerce de l'opium et de drogues nuisibles semblables, et à contribuer à en supprimer l'abus, il ne semble pas que de telles représentations soient nécessaires.

PATROUILLE FORESTIÈRE AÉRIENNE—ALBERTA

M. GARLAND (Bow River) demande :

1. Combien le gouvernement a-t-il dépensé pour la station d'aviation et la surveillance forestière aérienne de l'Alberta-Sud, à High-River, Alberta?

2. Le Gouvernement a-t-il acheté ou construit des bâtiments spéciaux qui ne serviraient à rien autre qu'aux fins d'une station d'aviation?

[L'hon. M. Murphy.]

3. Dans l'affirmative, combien ont coûté ces bâtiments?

4. Le Gouvernement se propose-t-il de se défaire de cette station?

5. Le Gouvernement se propose-t-il d'interrompre la patrouille forestière aérienne dans l'Alberta-Sud?

6. Dans l'affirmative, pourquoi?

L'hon. M. GRAHAM (ministre de la Milice et de la Défense) :

1. 1920-21, \$21,947.85; 1921-22, \$147,621.25.

2. Les bâtiments à la station d'aviation ont été construits tout particulièrement à ces fins. On pourrait aussi les employer à d'autres fins si c'est nécessaire.

3. Répondu sous le n° 2.

4 et 5. En attendant la réorganisation du service d'aviation résultant de la formation du ministère de la Défense nationale, il est difficile de prendre aucune décision définitive au sujet du maintien d'aucune station d'aviation en particulier. Nous pourrions, en tout cas, continuer la patrouille forestière dans l'Alberta-Sud, durant l'été prochain.

LA BRITISH EMPIRE STEEL CORPORATION

M. MARTELL demande :

1. La British Empire Steel Corporation a-t-elle été taxée, et a-t-elle payé l'impôt sur les profits d'affaires l'an dernier?

2. Dans l'affirmative, quel était le montant de cet impôt, et quand et comment a-t-il été payé?

L'hon. M. FIELDING (ministre des Finances) :

1 et 2. Non, car la première période de relève de comptes de cette corporation s'est terminée le 31 décembre 1921.

FONCTIONNAIRES DU DÉPARTEMENT DES POSTES

M. FONTAINE demande :

Combien y a-t-il de fonctionnaires permanents et temporaires (a) hommes, (b) femmes et (c) soldats rapatriés, qui reçoivent \$600 d'appointements, par année, dans le département des Postes?

L'hon. M. MURPHY (ministre des Postes) :

Permanents a), 1; b) 3; c) aucun; temporaires, a) 8; b) 25; c) 27.

DÉPÔT D'ÉLECTION

M. FOURNIER demande :

1. A-t-on remboursé à tous les députés aux Communes le dépôt que chacun d'eux a fait aux officiers-rapporteurs conformément aux dispositions de la loi électorale?

2. Dans la négative, combien de députés attendent encore qu'on leur rembourse ce dépôt et quels sont les noms de ces députés?